DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de VILLIEU-LOYES-MOLLON République Française

Membres afférents au Conseil : 27

En exercice: 27

Qui ont pris part à la délibération : 25 Date de la convocation : 23/03/2023

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric BEAUFORT, Maire.

Membres présents :

Mesdames Annie BERLAND, Sylvie BLANCHARD, Christine CASTEUR, Frédérique CHRISTIN, Hélène JOSSERAND, Joëlle KRUCHTEN, Florence LA ROSA, Valérie MARZOLLA.

Messieurs Alain BENGUIGUI, Patrick BESACIER, Sébastien BOUSSELIN, Michel BOZZACO COLONA, Michel COLLET, Philippe DORKEL, Alain GONARD, Bernard GUERS, Jean-Marc MAZAT, Bruno PICHAT, Olivier RIGAUD.

Membres absents excusés :

Monsieur Rémy BRUNETTI qui donne son pouvoir à Alain GONARD Madame Roselyne BURON qui donne son pouvoir à Sylvie BLANCHARD Madame Paméla NESTEROVITCH qui donne son pouvoir à Madame Florence LA ROSA Madame Nicole QUINTANA qui donne son pouvoir à Madame Rita ERIGONI Monsieur Serge THEBAULT, absent excusé Madame Marie DOMINGUEZ, absente excusée

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier RIGAUD

Objet: FINANCES - Attribution de subventions aux associations

Monsieur le Maire présente les propositions de la Commission Subventions, réunie le jeudi 16 mars 2023, pour étudier l'ensemble des demandes de subventions reçues en Mairie depuis la dernière Commission du jeudi 10 novembre 2022.

Délibération n°13/03/2023

C'est ainsi que Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions comme suit :

Associations	montant damandá Y	Colonne1	montant accordé
Associations Comité des fêtes	montant demandé Total demandé : 1877€	remboursement du montant pour la location du Centre Innovance (WE Festival de l'Humour, oct 2022, 1061€ et Théâtre,le 26/02/2022,	montant accordé
	2011	816€)	1 00 3,00
Atelier Fica	Total demandé : 944.40€	La location des salles communcales pour l'organisation des ateliers de l'association FICA de VLM. Les réservation de salles : 36 dates à raison de 4 h de location par date - salle de l'AEP, salle au dessus de la crèche, salle de la MPT. Cela représente environ 944€ (30 dates à l'AEP ou à Loyes à 22.68€/atelier = 680.40€ - 6 dates à Mollon à 44€/l'atelier=264€) 849.96€ subvention exceptionnelle pour la Batucada = 400€	1 249,96 4
Côtière Poker	Total demandé : 898.56€ (frais de fonctionnement déjà déduits)	subvention demandée pour couvrir les frais de location de la salle de Loyes servant à l'organisation des parties hebdomadaires de cartes, location de septembre 2022 à juin 2023. Tarif horaire : 6.24€	898,56 4
Retraite sportive	Total demandé : 609.58	demande de remboursement du montant de 30 séances, de 9h à 10h, effectuées courant 2022 (voir les 2 factures ajoutées au dossier)	548,62
Recréation créative	Total demandé : 269.91€	Sollicite une partie du remboursement de la location de la salle de l'AEP à Villieu, de sept 2022 à juillet 2023 (facture disponible du 01/09 au 31/12/2022, montant = 93.60€) ; montant calculé du 01/01 au 30/06/2023 = 176.31€	242,92 (
Les Joyeuses pelotes	Total demandé : 336.96€	Location salle des associations de Loyes pour le 2me semestre 2022 ; les mardis soir de 18h30 à 21h30 3h x 6.24€ = 18.72€ ; 17 ateliers du 01/07/2022 au 31/12/2022 : 17 x 18.72€ = 318.24 €	286,42
Twirling Bâton	Total demandé : 602.23€	Location salles : 1er semestre Salle Poly = 621.64€ ; CI = 2896.74€ ; Préau = 257.04€	542,01
Viva la Musica	Total demandé : 358.80€	subvention demandée qui permettrait à l'association de payer les frais fixes : les formation du Chef de Cœur, lrs différents achats nécessaires au bon fonctionnement de la chorale (partitions, tenues, etc.)	358,80 €
Sou des écoles laïques de VLM	Total demandé : 1933.2€	remboursement de la location des salles de l'année 2023 : - Loto (mars 2023) : le Centre Innovance, montant de la location = 934€, montant de la subvention demandée = 840,60€ (déduction des 10% de ménage effectuée); - Farfouille de l'enfance (novembre 2023) : le Centre Innovance, montant de la location = 1214€, montant de la subvention demandée = 1092,60€ (déduction des 10% de ménage effectuée);	1 933,20 (
Sou des écoles laïques de VLM	Total demandé : 2021 = 954.90€ (frais de fonctionnement déjà déduits); 2022 = 2100.78€ 18.72e	Année 2021 : remboursement CI pour Loto Année 2022 : remboursement CI pour Loto et Farfouille de l'enfance achat ampoules (remboursement facture) : 18.72€	3 074,40 €
Gym Volontaire	Total demandé :	demande de subventionn exceptionnelle	en attento d'un rendez-vous
Comité de jumelage	Total demandé : 2500€	demande de subvention correspondant à une participation aux frais de transport à Dobrichovice	2 500,00 €
TOTAL ménage: 254,00 € CENT ménage: 110,00 € SALL			13 003,89 € 13 003,89 €

Délibération n°13/03/2023

C'est ainsi que Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions comme suit :

Associations	montant demandé	Onlawad	
Associations	montant demandé	Colonne1	montant accordé
Comité des fêtes	Total demandé : 1877€	remboursement du montant pour la location du Centre Innovance (WE Festival de l'Humour, oct 2022, 1061€ et Théâtre,le 26/02/2022, 816€)	1 369,00 €
Atelier Fica	Total demandé : 944.40€	La location des salles communcales pour l'organisation des ateliers de l'association FICA de VLM. Les réservation de salles : 36 dates à raison de 4 h de location par date - salle de l'AEP, salle au dessus de la crèche, salle de la MPT. Cela représente environ 944€ (30 dates à l'AEP ou à Loyes à 22.68€/atelier = 680.40€ - 6 dates à Mollon à 44€/l'atelier=264€) 849.96€ subvention excentionnelle pour la Batucada = 400€	1 249,96 €
Côtière Poker	Total demandé : 898.56€ (frais de fonctionnement déjà déduits)	subvention demandée pour couvrir les frais de location de la salle de Loyes servant à l'organisation des parties hebdomadaires de cartes, location de septembre 2022 à juin 2023. Tarif horaire : 6.24€	898,56 €
Retraite sportive	Total demandé : 609.58	demande de remboursement du montant de 30 séances, de 9h à 10h, effectuées courant 2022 (voir les 2 factures ajoutées au dossier)	548,62 €
Recréation créative	Total demandé : 269.91€	Sollicite une partie du remboursement de la location de la salle de l'AEP à Villieu, de sept 2022 à juillet 2023 (facture disponible du 01/09 au 31/12/2022, montant = 93.60€) ; montant calculé du 01/01 au 30/06/2023 = 176.31€	242,92 €
Les Joyeuses pelotes	Total demandé : 336.96€	Location salle des associations de Loyes pour le 2me semestre 2022 ; les mardis soir de 18h30 à 21h30 3h x 6.24€ = 18.72€ ; 17 ateliers du 01/07/2022 au 31/12/2022 : 17 x 18.72€ = 318.24 €	286,42 €
Twirling Bâton	Total demandé : 602.23€	Location salles : 1er semestre Salle Poly = 621.64€ ; CI = 2896.74€ ; Préau = 257.04€	542,01 €
Viva la Musica	Total demandé : 358.80€	subvention demandée qui permettrait à l'association de payer les frais fixes : les formation du Chef de Cœur, irs différents achats nécessaires au bon fonctionnement de la chorale (partitions, tenues, etc.)	358,80 €
Sou des écoles laïques de VLM	Total demandé : 1933.2€	remboursement de la location des salles de l'année 2023 : - Loto (mars 2023) : le Centre Innovance, montant de la location = 934€, montant de la subvention demandée = 840,60€ (déduction des 10% de ménage effectuée); - Farfouille de l'enfance (novembre 2023) : le Centre Innovance, montant de la location = 1214€, montant de la subvention demandée = 1092,60€ (déduction des 10% de ménage effectuée);	1 933,20 €
Sou des écoles laïques de VLM	Total demandé : 2021 = 954.90€ (frais de fonctionnement déjà déduits); 2022 = 2100.78€ 18.72e	Année 2021 : remboursement CI pour Loto Année 2022 : remboursement CI pour Loto et Farfouille de l'enfance achat ampoules (remboursement facture) : 18.72€	3 074,40 €
Gym Volontaire	Total demandé :	demande de subventionn exceptionnelle	en attente d'un rendez-vous
Comité de jumelage	Total demandé : 2500€	demande de subvention correspondant à une participation aux frais de transport à Dobrichovice	2 500,00 €
TOTAL			13 003,89 €
ménage: 254,00 € CENT ménage: 110,00 € SALL			13 003,89 €
menave: LIU.UU E SALL	IN CALL VALUE IN LE		

Le Conseil Municipal:

- **ACCEPTE** d'attribuer les subventions, telles que proposées par la Commission Subventions du 16 mars 2023.
- DIT que les crédits seront inscrits au budget 2023.

Voix pour:

22 pour le Comité des fêtes (M. le Maire, M. Michel BOZZACO COLONA et M. Jean-Marc MAZAT ne prennent pas part au vote)

23 pour l'Atelier FICA

Abstention : 2 (M^{mes} Joëlle KRUCHTEN et Valérie MARZOLLA s'abstiennent)

25 pour Côtière Poker

25 pour la Retraite sportive

25 pour la Récréation créative

25 pour les Joyeuses pelotes

25 pour Twirling bâton

23 pour Viva la Musica (M. Alain GONARD et M^{me} Christine CASTEUR ne prennent pas part au vote)

25 pour le Sou des Ecoles laïques de VLM

24 pour le Comité de jumelage (M^{me} Joëlle KRUCHTEN ne prend pas part au vote)

Voix contre: 0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire

